



OPTIMISEZ LE DIALOGUE SOCIAL!

Entreprises de plus de 11 salariés

Avoir des représentants du personnel est bénéfique pour votre entreprise!

- 1 Gagner en **sécurité** : adhérez à l'obligation « représentants du personnel »
- 2 Oser les mots pour libérer les maux
- Diriger avec sérénité : 10 demandes, 1 seul interlocuteur
- 4 Limiter les risques sociaux



Si vous êtes dans une de ces situations...

- Mon effectif augmente : suis-je concerné par la mise en place de délégués du personnel ?
- Mes dernières élections ont eu lieu il y a 3 ans. Que dois-je faire?
- Puis-je me dispenser d'élections de représentants du personnel ?

Nous avons des solutions à vous proposer!



Favoriser le dialogue : saisissez l'opportunité!

Les atouts de notre proposition

SIDHINHNI

- 1 Connaissance **approfondie** de votre entreprise et de votre environnement social
- 2 Accompagnement personnalisé de A à Z
- Maîtrise de la complexité juridique
- 4 Modalités de co-production ajustées



NOTRE OFFRE DE SERVICES



Elaboration du planning sur 3 ans

Préparation du **projet** de protocole électoral

Assistance du déroulement des élections

Rédaction des procès-verbaux destinés à l'administration

Prix sans surprise

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance

octuares

Expertise Comptable

NANTES

19, rue Marcel Dassault PA de Maison Neuve 44986 STE LUCE SUR LOIRE

PONTCHATEAU

11 bis, rue Benjamin Franklin PA de l'Abbaye II 44160 PONTCHÂTEAU

www.actuares.fr



